

# Job Etudiant



Rue Childéric 53  
B-7500 Tournai  
+32 (0)69 88 28 41  
[tournai.carrefouemploiinformation@forem.be](mailto:tournai.carrefouemploiinformation@forem.be)  
[www.leforem.be](http://www.leforem.be)



**Infor Jeunes**  
TOURNAI ASBL

Rue Saint-Martin, 4-6  
B-7500 Tournai  
+32 (0) 69 22 92 22  
[tournai@inforjeunes.be](mailto:tournai@inforjeunes.be)  
[www.inforjeunestournai.be](http://www.inforjeunestournai.be)



**Dernière mise à jour:  
Février 2012**

# **JOB ETUDIANT**

## **Quelques questions liées à la législation :**

Tes droits, tes devoirs, quelques infos utiles.....	<b>4</b>
Un job étudiant, oui ! Mais à partir de quel âge ?.....	<b>4</b>
Tu es étudiant et tu viens d'un autre pays de l'E.E.E., d'un pays non membre de l'E.E.E.....	<b>5</b>
Combien de jours peux-tu travailler ?.....	<b>6</b>
Est-ce que tu es obligé de signer un contrat de travail .....	<b>8</b>
Combien vas-tu être payé ?.....	<b>9</b>
Qu'en est-il des allocations familiales ?.....	<b>10</b>
En travaillant en tant que étudiant, es-tu encore à charge de tes parents ?.....	<b>11</b>
Dois-tu remplir une déclaration d'impôts ?.....	<b>11</b>
Dois-tu payer des impôts ?.....	<b>11</b>
Es-tu toujours couvert(e) par la mutuelle de tes parents .....	<b>11</b>
Tu termines ou arrêtes tes études au 30/06/2012 .....	<b>12</b>
Tu souhaites des infos complémentaires ? .....	<b>12</b>



## **Tes droits, tes devoirs, quelques infos utiles...**

Nous voilà en 2012, et les réponses liées aux questions sur le job étudiant ont pas mal changé !

Voici quelques réponses !!!

### **Un job étudiant, oui! Mais à partir de quel âge ?**

Tu peux conclure un contrat d'occupation d'étudiant si :

-Tu as 15 ans et que tu as suivi les deux premières années de l'enseignement secondaire.

-Tu as 16 ans et tu suis un enseignement de plein exercice.

Attention, si tu suis un enseignement à temps partiel, moins de 15 heures/ semaine ou si tu es en contrat d'apprentissage, tu ne peux pas travailler comme étudiant.

Pour travailler comme étudiant indépendant, tu dois être âgé de 18 ans (tu peux trouver les renseignements nécessaires auprès d'un secrétariat social).

## **Tu es étudiant mais tu viens :**

### **d'un autre pays membre de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse :**

Tu peux exercer un job étudiant, sans permis de travail, aux mêmes conditions qu'un étudiant belge : contrat de travail, cotisations sociales, etc.

*(E.E.E : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Liechtenstein, Norvège, Islande ).*

### **d'un pays non membre de l'Espace Economique Européen :**

#### **• Pendant l'année scolaire (du 1er septembre au 30 juin) :**

Tu peux effectuer un job étudiant de maximum 20 heures/semaine à condition :

- De posséder un titre de séjour (si durée illimitée, pas besoin de permis de travail)

- D'être inscrit dans un établissement de l'enseignement en Belgique,

- De suivre un enseignement de plein exercice,

- D'obtenir au préalable un permis de travail.

• Pendant les vacances scolaires : Noël, Pâques, Juillet, Août et Septembre.

- Tu es totalement dispensé d'obtenir un permis de travail à condition de séjourner légalement en Belgique et d'être inscrit dans un établissement d'enseignement en Belgique pour y suivre un enseignement de plein exercice.

**Sauf** si tu arrives en été en Belgique, comme tu n'as pas encore suivi les cours dans un établissement scolaire belge, tu n'es pas autorisé à travailler en Belgique.

**Tu es étudiant Belge et tu veux aller exercer un job dans un autre pays membre de l'E.E.E :**

Tu seras soumis à la législation du pays dans lequel tu exerces le job étudiant. Si tu souhaites davantage d'informations sur les législations des différents pays de l'EEE, tu peux te rendre sur les sites suivants :

*<http://ec.europa.eu/eures>*

*<http://europa.eu/youth>*

**Quand tu travailles comme étudiant, combien de jours bénéficies-tu de cotisations sociales réduites ?**

**50 JOURS !**

A partir de ce 1er janvier 2012, tu peux travailler 50 jours calendrier par an en

tant qu'étudiant. Ces 50 jours peuvent être répartis comme tu le souhaites sur l'année civile (de janvier à décembre).

Travailler 50 jours en tant qu'étudiant signifie que tu bénéficies de cotisations sociales réduites.

Lorsqu'un employeur engage une personne, il est obligé de la déclarer à l'ONSS- Office National de Sécurité Sociale et de payer des cotisations...

Celles-ci sont directement retirées du salaire et on peut facilement l'apercevoir sur la fiche de paie !

Mais quand tu es engagé en tant qu'étudiant, tu as droit à des cotisations réduites sans être soumis à l'ONSS, on ne te retirera que 2.71% de ton salaire.

Tu peux travailler plus de 50 jours l'année, mais tu perds l'avantage des cotisations sociales réduites. (Passage à 13.07%)



- Au-delà de 50 jours, tu gardes le statut d'étudiant. Il y a juste les taux de cotisations qui changent !

- Une heure prestée / jour équivaut à une journée dans le décompte des 50 jours.

Tu peux consulter ta situation grâce à l'application mise en ligne de l'ONSS : [www.studentatwork.be](http://www.studentatwork.be). Tu as besoin de ta carte d'identité et d'un lecteur ID ou de tes codes token (à demander sur ce site : <https://www.belgium.be/usermgmt/eGovUserMgmtwebapp/public/RegistrationIntro.do> ). Ce site te permettra de consulter le nombre de jours que tu as déjà

prestés et de contrôler le nombre de jours qu'il te reste encore à prester comme étudiant.

Si tu n'as pas ta résidence principale en Belgique, pour calculer tes 50 jours, tu dois demander une attestation (le numéro BIS) à l'administration communale de ton employeur.

### **Remarque importante :**

Si tu postules dans certains secteurs d'activités, tu pourras échapper à l'assujettissement ONSS :

- Un travail occasionnel, chez un ou plusieurs employeurs (max 8h/semaine).
- Un travail dans le secteur socioculturel pour autant que l'organisme qui t'engage soit reconnu par un ministère et que tu y travailles maximum 25 jours par an.
- Un travail saisonnier dans l'agriculture et l'horticulture.

## **Est-ce que tu es obligé de signer un contrat de travail ?**

Oui ! Ton employeur doit absolument conclure un contrat écrit à durée déterminée avec toi.

Tu dois signer 2 exemplaires et **en garder une copie pour toi.**

Ce contrat va garantir tes droits et tes obligations.

La durée maximale de ce contrat est **d'une année.**

**Note que tu peux travailler pour plusieurs employeurs du moment que tu ne dépasses pas les 50 jours ! Veille juste à toujours avoir un contrat écrit...**

## Combien vas-tu être payé pour ton job ?

La rémunération que tu perçois varie en fonction de ton âge et du secteur dans lequel tu travailles. Elle est déterminée sur la base des conventions collectives du secteur d'activités dans lequel tu exerces un job.

A défaut de convention collective, tu peux prétendre au barème minimum légal suivant, si la durée d'occupation est d'un mois au moins (montants bruts au 01/01/2011)

Age	%	Salaire mensuel	Salaire horaire 38h/sem
21 ans	100	1415.24€	8.59€
20 ans	94	1330.33€	8.08€
19 ans	88	1245.41€	7.56€
18 ans	82	1160.50€	7.05€
17 ans	76	1075.58€	6.53€
16 ans	70	990.67€	6.02€

## Qu'en est-il des allocations familiales ?

**Avant 18 ans :** Tu conserves les allocations familiales sans condition jusqu'au 31 août de l'année civile au cours de laquelle tu atteins 18 ans.

**Après 18 ans :** Si tu travailles plus de 240 heures / trimestre, tu perds le droit aux allocations familiales pour le trimestre concerné.

Par contre tu peux travailler plus de 240 heures pendant le 3e trimestre : juillet- août- septembre. Cela n'aura aucune incidence sur tes allocations familiales.

## **En travaillant en tant qu'étudiant, es-tu encore à charge de tes parents ?**

Que veut dire "être à charge" de tes parents ? Cela signifie que tu dépends financièrement de tes parents au 01/01/2012 (exercice 2013) et du coup, tes parents paient moins d'impôts. En travaillant en tant qu'étudiant, tu reçois un salaire. Si tu dépasses un certain plafond, tu ne seras plus à charge de tes parents et ceux-ci paieront plus d'impôts.

## **Quel est ce plafond à ne pas dépasser pour rester à charge de tes parents ?**

Montants publiés le 18/01/2012

- Si tu es à charge de tes deux parents: (déclaration fiscale commune), le montant maximum des ressources nettes (à ne pas dépasser) est de 2990 €
- Si tu es à charge d'un(e) isolé(e) (imposé isolément), le montant maximum des ressources nettes (à ne pas dépasser) est de 4320€
- Si tu es atteint d'un handicap reconnu, le montant maximum des ressources nettes (à ne pas dépasser) est de 5480€

## **Dois-tu remplir une déclaration d'impôts ?**

**Oui** ! Tes revenus sont imposables distinctement des revenus de tes parents, même si tu as moins de 18 ans.

Attention, si tu ne reçois pas ta déclaration d'impôts avant le 30 juin 2013 (pour l'exercice 2012), demande-la avant cette date auprès du Ministère des Finances.

## **Dois-tu payer des impôts ?**

Tu devras payer des impôts si tes ressources perçues sont supérieures à 6830 euros nets par an.

Même si tes ressources sont inférieures à ce montant, tu dois remplir une déclaration fiscale !

## **Es-tu toujours couvert par la mutuelle de tes parents ?**

Si tu as moins de 25 ans, si tu es toujours étudiant, tu restes couvert par la mutuelle de tes parents.

Attention, si tu travailles plus de 50 jours sur l'année et que donc tu ne bénéficies plus de cotisations sociales réduites, tu devras t'affilier à ton nom, auprès de ta mutuelle.

## **Tu termines ou arrêtes tes études au 30/06/2012 ?**

Tu pourras conclure un contrat d'occupation d'étudiant durant les vacances d'été qui suivent la fin de tes études mais attention de ne pas dépasser les 240 heures sur ce trimestre, si tu souhaites conserver tes allocations familiales... Et oui, pour ceux qui ont terminé leurs études en juin, il y a une limitation d'heures pour ce trimestre ! (240 heures maximum)

Si tu es en stage d'insertion professionnelle, le stage ne sera pas prolongé ou raccourci si tu exerces un job étudiant SAUF pour les jours de travail situés après le 31 juillet qui suit la fin de tes études.

## **Tu souhaites des infos complémentaires ?**

Tu peux te renseigner auprès de ton centre Infor Jeunes Tournai ou à Carrefour Emploi Formation.

Tu peux te renseigner également :

- pour toutes questions sur la législation, sur l'application de Student@work :  
A l'Office National de Sécurité Sociale

Place Victor Horta, 11 - 1060 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2.509.31.11

Du lu au ve de 8h30 à 17h.

• pour tous conseils et plaintes concernant le travail des étudiants :

Au bureau régional de l'Inspection du travail du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.

rue des Sœurs Noires, 28 - 7500 Tournai

Tél. : +32(0) 69.22.36.51.

Lu et ve : de 9h à 12h

Mer : de 9h à 17h sans interruption.

• pour toutes questions fiscales :  
Au bureau du Ministère des Finances

Rue du Rempart, 17 - 7500 Tournai

Tél. : +32 (0) 2.578.2010

• pour toutes questions relatives aux allocations familiales :

À l'Office National d'Allocations Familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS)

rue Léopold, 23 - 6000 Charleroi

Tél. : +32 (0) 71.20.11.00

• pour les étudiants qui souhaitent exercer un job étudiant indépendant :

À l'institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI)

Place Jean Jacobs, 6 - 1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0) 2.546.42.11



# **Tu veux trouver UN JOB ETUDIANT ?**

Comment faire ?.....	<b>16</b>
Quand postuler ?.....	<b>17</b>
Quel sociétés ?, quel métiers ? .....	<b>17</b>
Tu cherches des entreprises ?.....	<b>17</b>
Certaines périodes sont plus propices que d'autres .....	<b>19</b>
Les éléments clés d'un bon CV .....	<b>19</b>
Exemples de cartes de présentation et de CV .....	<b>21</b>
La lettre de motivation .....	<b>23</b>
Les 10 éléments que doit contenir la lettre .....	<b>23</b>
Qui peut t'aider ?.....	<b>26</b>
Les agences intérimaires .....	<b>26</b>
Utilise Internet .....	<b>31</b>

## Comment faire ?

- Parles-en autour de toi : parents, amis, voisins, ...

Cela élargira ton horizon. Le bouche à oreille est un des moyens le plus efficace pour trouver du travail. Connaître quelqu'un qui travaille dans la société peut également constituer un atout.

- Envoie un **C.V.** ainsi qu'une **lettre d'accompagnement** dans les sociétés qui t'intéressent et /ou qui sont susceptibles d'engager des étudiants.

- Consulte les annonces dans la **presse** mais reste quand même prudent face à celles-ci, surtout si elles proposent un emploi bien rémunéré et très facile.

- Inscris-toi dans les **agences intérimaires**, la plupart d'entre elles recherchent des étudiants pour répondre à la demande de leurs clients.

- Surfe sur **Internet**, certains sites spécialisés proposent des offres d'emploi.

- Contacte les services « Jeunesse » & « Affaires sociales » de ta commune. Ils engagent parfois pour des travaux administratifs ou l'animation d'enfants.

**Bref, reste en éveil, curieux et attentif à toutes les possibilités !**

## **Quand postuler ?**

Si tu souhaites travailler durant la période estivale, c'est très tôt dans l'année que tu peux postuler : dès janvier, la sélection se met en route.

A la veille des vacances, n'hésite pas à relancer ta candidature. Un désistement est toujours possible. De plus, cela confirme ta disponibilité et ta motivation.

## **Quelles sociétés ? Quels métiers ?**

Il n'y a pas de règles précises à ce sujet.

Tu peux postuler auprès des grands magasins, dans les cafés et les restaurants, dans les sociétés qui ne ferment pas durant les congés d'été et qui doivent veiller au remplacement de leurs employés en vacances...

Tu peux proposer tes services en tant que serveur, caissier, manutentionnaire, animateur, livreur, ... Tu as le choix ! Mais cela dépend parfois aussi des études que tu poursuis. Par exemple, si tu es en formation d'infirmier, tu peux postuler comme aide-soignant.

**Tu cherches des entreprises ? Certains secteurs sont à privilégier...**

### **Agriculture, sylviculture**

travail saisonnier : vendange, cueillette de fruits, participation à la campagne betteravière, ...

### **Industries**

manutention, logistique, ouvrier de production, ...

### **Commerce**

caissier en grande surface, inventaire, magasinier, ...

### **Hôtels et restaurants**

serveur, barman, aide-cuisinier, plongeur, employé de fast-food, ...

### **Postes et télécommunications**

tri du courrier, promotion d'un opérateur de télécommunications, ...

### **Services fournis aux entreprises**

nettoyage industriel, hôtesse d'accueil, promotion publicitaire, ...

### **Administration publique**

engagement par certaines communes d'étudiants pour diverses tâches administratives ou d'entretien, d'animateurs culturels ou de loisirs, ...

### **Santé et action sociale**

aide-soignant en maison de repos, animateur pour centres aérés, ...

### **Assainissement, voirie et gestion des déchets**

travail dans les parcs à conteneurs, ...

### **Activités récréatives, culturelles et sportives**

différents postes dans les parcs d'attraction, maître-nageur, animateur culturel, guide, ...

Une documentation et des outils appropriés sont à ta disposition au Carrefour Emploi Formation.

## Certaines périodes sont plus propices que d'autres...

- Pour les vendanges et la cueillette des fruits, postule en juin-juillet pour travailler en septembre.
- Pour les parcs d'attractions, sois attentif dès février.
- Pour postuler comme animateur de plaines de jeux, tu peux envoyer ton cv à partir des vacances de Pâques.
- Pour la grande distribution et les industries, c'est dès le mois de janvier que tu peux postuler en vue des vacances estivales.
- Pour la restauration et le tourisme, tu peux présenter tes services dès le mois de mars

En tous cas, fais preuve de bon sens et n'attends pas la dernière minute !

## Les éléments clés d'un bon Curriculum Vitae (CV)

**Tes coordonnées :** nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone sur lequel on peut te joindre le plus facilement. Indique aussi ton adresse e-mail si tu en possèdes une.

**La fonction pour laquelle tu postules :** exemple : « employé dans le secteur bancaire ».

**Ta formation :** ton cursus scolaire, les formations éventuelles, etc.

**Tes expériences professionnelles et extra-professionnelles** : jobs d'étudiant, stages,...

**Tes connaissances diverses** : langues, informatique, technique ...

**Exemples** :

- Anglais : lecture et traduction de documents techniques ;

- Internet : création de pages web avec le logiciel Dreamweaver ;

**Ton profil ou tes atouts**

**Tes centres d'intérêt**

## Quelques exemples de cartes de présentation et de CV...

### VENDEUSE BOULANGERIE PATISSERIE

Accueillante  
Souriante  
Contact aisé  
Expérience en vente, conseils et tenue de la caisse  
Etudes en boulangerie

Juliette Brioché  
Rue Perdue 4  
7500 Tournai  
Tél : 0479/22 22 22  
19 ans



A la recherche  
d'un  
JOB  
ETUDIANT



### *Job étudiant*

Vous avez besoin d'un coup de main dans votre restaurant pendant les vacances ? (Pâques/juillet/août)

Contactez-moi au 0495/00.22.33

#### Mes compétences :

*Service en salle  
Accueil des clients  
Préparation des légumes, des plats simples ou spéciaux, des sauces, ...  
Cuisson des viandes  
Dresser les tables  
La plonge (bar / cuisine) ainsi que le nettoyage du restaurant et de la cuisine*

#### Mes études :

*5 années en hôtellerie à l'ITMA à Tournai*

Luc Parmentier - Rue de la gare 12 - 7500 Tournai

Pierre TARTEMPION  
Rue de la Liberté, 7  
7500 Tournai  
0475/26.26.26

---

---

## MECANICIEN AUTOMOBILE

A la recherche d'un job d'étudiant

Célibataire  
Né le 10/10/1995  
Possède un scooter

### Formation

1ère et 2ème année d'études « général »  
Athénée Campin à Tournai

3ème et 4ème année d'études techniques  
« Mécanique automobile »  
Institut Val d'Escaut à Tournai

### Compétences

Capable de :

- effectuer les vidanges moteur et boîte
- purger les circuits
- changer les pièces suivant consignes
- assurer les finitions d'étanchéité
- branchement de circuits électriques

### Profil

Très disponible ,vigilant, courageux,  
motivé, bonne présentation

### Loisirs

Mécanique, Vélo, maquettisme



# La lettre de motivation

Le contenu à développer :

- l'introduction
- l'argumentation
- l'objectif visé : la proposition de rencontre
- la conclusion suivie de la formule de politesse

Fais attention à la présentation de la lettre qui doit être soignée et aérée et surtout **sans faute d'orthographe**. N'oublie pas de la signer !

Les grands objectifs d'une lettre de motivation sont **d'attirer l'attention** et susciter l'intérêt.

## Les 10 éléments que doit contenir la lettre de motivation :



**Coordonnées de la personne :**

Nom, prénom, adresse de contact, téléphone, adresse email.

-> position dans le document : entête gauche



**Lieu et date de rédaction :**

-> position dans le document : entête droite



**Coordonnées de l'entreprise :**

Nom de l'entreprise, Madame/Monsieur + nom et prénom de l'interlocuteur, sa fonction, adresse de l'entreprise.

-> position dans le document : entête, sous le lieu et la date



**Références ou objet :**

Permet à l'employeur d'identifier rapidement l'objet du courrier.

-> position dans le document : sous les coordonnées de la personne

**5**

**Madame/Monsieur :**  
ou sa fonction (Monsieur le Directeur).

**6**

**Introduction :**  
Phrase d'accroche qui va capter l'intérêt du lecteur, précise la raison d'être du courrier.

**7**

**Développement/corps de la lettre :**  
Pourquoi on postule : « Pourquoi là et pas ailleurs ».  
« Pourquoi moi et pas un autre ».

**8**

**Proposition de rencontre / Demande d'entretien :**  
Introduit la présence d'un CV et sollicite une rencontre.

**9**

**Formule de politesse :**  
Exemples : « Dans l'espoir de... » ; « Dans l'attente de vos nouvelles... » ; « En espérant avoir retenu votre attention... » + formule de politesse.

**10**

**Prénom et nom + signature au-dessus :**  
-> position dans le document : en bas à droite



**Exemple**



Pierre Dupont



Tournai le .....

Rue .....  
7500 .....  
Tél : .....



Société .....



.....  
.....

Objet .....



Madame, Monsieur,



.....  
.....  
.....



.....  
.....  
.....  
.....  
.....



.....  
.....  
.....  
.....



.....  
.....



Pierre Dupont

## Qui peut t'aider ?

- **Au Carrefour Emploi Formation** (rue Childéric 53 à Tournai) : des conseillers peuvent t'aider pour la construction et la mise en page de ton CV ainsi que de ta lettre. T'y as également la possibilité de les dactylographier, les enregistrer dans un espace perso et même de les imprimer gratuitement.

- **A Infor Jeunes Tournai** (rue Saint Martin, 4-6 à Tournai), tu peux travailler de façon autonome et/ou accompagnée, si tu le souhaites. Un ordinateur est mis à ta disposition, ainsi qu'un accès gratuit à Internet.

Tu peux également y imprimer tes documents (service payant).

## Inscris-toi dans les agences intérimaires !

### Tournai

#### *tempo-team*

TEMPO TEAM  
Rue de la Tête d'Or, 6  
7500 Tournai  
Tél : 069/88.11.80  
Fax : 069/21.63.89  
[www.tempo-team.be/fr](http://www.tempo-team.be/fr)



RANDSTAD  
Rue de la Tête d'OR, 7  
7500 Tournai  
Tél : 069/21.06.43  
Fax : 069/22.60.17  
[www.randstad.be](http://www.randstad.be)

**Adecco**

ADECCO  
Grand place, 50  
7500 Tournai  
Tél : 069/21.24.54  
Fax : 069/21.24.74  
www.adecco.be

ACTIEF INTERIM

ACTIEF  
Rue Tête d'Or, 16  
7500 Tournai  
Tél : 069/ 76 55 50  
Fax : 069/76 55 51  
www.actief.be

**konvert**  
• INTERIM •

ACTIEF  
Rue Tête d'Or, 16  
7500 Tournai  
Tél : 069/ 76 55 50  
Fax : 069/76 55 51  
www.actief.be

TRACE!

TRACE  
Rue des Puits l'Eau, 18-20  
7500 Tournai  
Tél : 069/25.33.40  
Fax : 069/25.33.41  
www.tracegroup.be

startpeople

START PEOPLE  
rue des Puits l'Eau, 30  
7500 Tournai  
Tél : 069/21.63.91  
Fax : 069/21.63.93  
www.startpeople.be

S  
M  
R  
T  
E  
I  
N  
T  
E  
R  
I  
M



LOSFELD CONSULT  
Résidence l'Île Verte  
Chaussée de Lille 327/0.4  
7500 Tournai  
Tél. : 069/66.69.00  
Fax : 069/44.57.47  
[www.losfeldconsult.be](http://www.losfeldconsult.be)



UNIQUE  
Rue des Jardins, 6  
7500 Tournai  
Tél : 069/25.30.10  
Fax : 069/25.30.19  
[www.unique.be](http://www.unique.be)



AGO INTERIM  
Rue Royale 54  
7500 Tournai  
Tél : 069/67.07.19.  
Fax : 069/68.63.75  
[www.ago-interim.be](http://www.ago-interim.be)



ASAP  
Rue du Curé Notre-Dame 15  
7500 Tournai  
Tél : 069/ 59 05 05  
Fax : 069/59.05.06  
[www.asap.be](http://www.asap.be)



ACCENT  
Rue Royale 16  
7500 Tournai  
Tel: 069/77.83.60  
Fax: 069/77.83.65  
[www.accent.be](http://www.accent.be)



PEPS Intérim  
Rue Haute 15A  
7800 Ath  
Tél : 068/44 66 00  
Fax : 068/44 66 09

**Adecco**

ADECCO INTERIM  
Rue du Moulin, 26  
7800 Ath  
Tél : 068/28.50.50  
Fax : 068/28 56 12  
[www.adecco.be](http://www.adecco.be)



RANDSTAD  
Rue de Nazareth, 12  
7800 Ath  
Tél : 068/84 19 70  
Fax : 068/84 11 71  
[www.randstad.be](http://www.randstad.be)

**tempo-team**

TEMPO TEAM  
Rue des Hauts Degrés, 2A  
7800 Ath  
Tél : 068/26 88 30  
Fax : 068/28 17 78  
[www.tempo-team.be/fr](http://www.tempo-team.be/fr)



ASAP  
Rue de Nazareth, 6A  
7800 Ath  
Tél : 068/27 06 06  
Fax : 068/27 06 07  
[www.asap.be](http://www.asap.be)

S  
M  
R  
T  
E  
N  
T



ACTIF INTERIM  
Rue du Moulin, 22  
7800 Ath  
Tél : 068/25 05 50  
Fax : 068/25 05 51

## Peruwelz



ADECCO  
Rue Albert 1er, 62  
7600 Pruwelz  
Tél : 069/77 96 70  
Fax : 069/77 96 71  
[www.adecco.be](http://www.adecco.be)



UNIQUE  
Rue Albert 1er, 34  
7600 Péruwelz  
Tél : 069/77 97 07  
Fax : 069/77 97 00

### **Pour t'inscrire, munis-toi de ...**

Ton Curriculum Vitae  
Ta carte SIS  
Ta carte d'identité  
Ton n°de compte bancaire

Il existe des horaires spécifiques pour l'inscription dans les agences intérimaires. Renseigne-toi auprès de leurs services.

## Utilise Internet et consulte...

### Un portail pour les étudiants jobistes

www.studentatwork.be : droits, obligations, imprimer une attestation, calculer les jours restants,...

student@work

### Des sites d'offres d'emploi...

**monster.be**  
**www.monster.be**



**www.jobstoday.be**

**www.references.be**  
L'EMPLOI EN LIGNE -

**www.references.be**



**www.arbajob.com**



**www.vlanemploi.be**



**[www.stepstone.be](http://www.stepstone.be)**



**[www.leforem.be](http://www.leforem.be)**



**[www.jobscareer.be](http://www.jobscareer.be)**



**[www.student.be](http://www.student.be)**

## **Mon emploi.be**

**[www.mon-emploi.be](http://www.mon-emploi.be)**

**Lors de ta visite sur ces sites, effectue ta recherche de différentes manières :**

- Par exemple, sélectionne le type de contrat (job d'étudiant, CDD, intérimaire,...).
  - Utilise également des mots-clés.
- N'hésite pas à varier l'orthographe lors de ta recherche. Exemple « étudiant » - « etudiant » « étudiants » et « etudiants » ne donnent pas toujours les mêmes résultats.

## **Des sites d'entreprises...**

---

### **Carrefour et contact GB**

<http://www.carrefour.eu/jobs/home.cfm?lang=fr>

**Brico** : <http://www.brico.be>

**Delhaize** : <http://jobs.delhaize.be>

**Colruyt** : <http://jobs.colruyt.be>

### **La poste :**

<http://www.bpost.be/site/fr/postgroup/career/index.html>

### **Les Bastions :**

<http://www.lesbastions.com/commercants.html>

### **Restaurant Lunch Garden :**

<http://www.cvwarehouse.com/lunchgarden/jobsite/Joblist.aspx?lang=fr-be>

**Quick** : <http://www.monquick.com>

**Mac Donalds** : <http://www.mcdonalds.be>

### **Lutosa :**

<http://www.pinguinlutosa.com/fr/jobs/ressources-humaines-1/>

## **Des sites de parcs d'attractions ...**

---

### **Plaine de jeux-centres de vacances :**

<http://www.centres-de-vacances.be>

### **Walibi Groupe à Wavre :**

<http://www.walibi.com/belgium/be-fr/jobs>

**Plopsaland à La Panne – Plopsaco à Coe - Plopsa Indoor à Hasselt** : [www.plopsa.be](http://www.plopsa.be)

**Bellewaerde** : [www.bellewaerdepark.be](http://www.bellewaerdepark.be)

**Pairidaiza** : [www.pairidaiza.eu/fr/jobs/index.html](http://www.pairidaiza.eu/fr/jobs/index.html)

### **Boudewijnpark à Brugge :**

[www.boudewijnseapark.be/fr/info-entreprise/offres-demploi/](http://www.boudewijnseapark.be/fr/info-entreprise/offres-demploi/)

Et bien d'autres ...



# Infor Jeunes

TOURNAI ASBL



Une réponse à toutes tes questions



KOT                      JOB                      stages \*  
?    S'exprimer                      Lois  
Bourses                      Projets                      ?  
voyager                      @                      Engagement

**Notre permanence est ouverte :**

Lu, Ma, Je, Ve  
de 11h à 13h et de 15h à 18h

Mercredi  
de 11h à 13h

Samedi  
de 10h à 12h



**Prenez la bonne direction pour  
votre avenir et franchissez le pas  
du Carrefour Emploi Formation de  
Tournai !**

**Heures d'ouverture**

Lundi : 8h30 – 12h00 et 13h30 - 16h00

Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h00

Jeudi : 8h30 - 16h00



**Rue Childéric 53**  
**B-7500 Tournai**  
**+32 (0)69 88 28 41**  
**tournai.carrefouemploiinformation@forem.be**  
**www.leforem.be**



**Infor Jeunes**  
**TOURNAI ASBL**

**Rue Saint-Martin, 4-6**  
**B-7500 Tournai**  
**+32 (0) 69 22 92 22**  
**tournai@inforjeunes.be**  
**www.inforjeunestournai.be**  
**www.lindic.be**

Editeur responsable : Infor Jeunes Tournai asbl et Carrefour Emploi Formation



Fonds européens de  
développement régional  
(FEDER)



France - Wallonie - Vlaanderen  
Interreg efface les frontières

